

|                |                        |
|----------------|------------------------|
| DÉPARTEMENT    | <b>Seine-&amp;Oise</b> |
| ARRONDISSEMENT | Palaiseau              |
| CANTON         | Palaiseau              |
| COMMUNE        | <b>ORSAY</b>           |

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMENCÉ le 15.2.64 TERMINÉ le

Le Présent Registre, contenant Cent feuillets, a été coté et paraphé  
 par Nous, Préfet de Seine et oise

A Versailles, le 12 JUIN 1963 19

Le Préfet de Seine et Oise

Pour le PRÉFET:



*La C. M. de Palaiseau*  
*Houtray*



COMMUNE D'ORSAY

Réunion du Conseil Municipal du 15 Février 1964 à 21 heures.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, CLEMENT, TISSOT, BRIQUET, adjoints - THEVENON, BERNARD, CHAUVEZ, ZIENE, EHINGER, ROUH, LUCAS, PAL, FOISY, WATTIER, DUPRE - M. BUFFET a donné procuration à M. le Maire et Mme BETMONT à M. Briquet -  
Absents : M.M. LAURIAT et GABET, *Bland*.

M. le Sous-Préfet - M. DUBOSCQ, Président de la SAMBO et M. GUEULLETTE, Directeur de la Sté d' Economie mixte Bures-Orsay, assistaient également à la réunion, invités.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. EHINGER, le P.V. de la précédente réunion est adopté.

AMENAGEMENT DE LA Z. U. P. BURES-ORSAY - M. le Maire expose qu'il a réuni le Conseil Municipal pour étudier la question de la réalisation du Grand Ensemble Bures-Orsay qui doit être édifié sur le plateau Sud de la Vallée de Chevreuse, sur les Communes de Bures-sur-Yvette et d' Orsay.

Un rapport très détaillé de M. Gueullette, a été envoyé à chacun des Membres du Conseil Municipal et des plans ont été mis à leur disposition à la Mairie.

Le Grand Ensemble a fait l'objet d'études au sein du Conseil d' administration de la Sté d'Aménagement Bures-Orsay et de nombreuses démarches auprès de l'Administration Centrale.

La superficie comprend ~~194~~ ha, une zone d'activité est prévue sur le côté Est de la R.N. 446 sur le même plateau. Un programme des réalisations et des équipements a été dressé de façon à obtenir un maximum de subventions de l' Etat et, dans une réunion plénière tenue cet après-midi en présence de M. le Sous-Préfet, de M. Gueullette et de M. Duboscq, le Conseil Municipal a été suffisamment informé pour qu'il puisse avoir une opinion sur l'étendue du projet. Deux délibérations ont été préparées correspondant l'une à l'acceptation de la réalisation du Grand Ensemble et l'autre relative à la création d'un District Urbain destiné à régler l'évolution de ce Grand Ensemble, avec une représentation égale des deux Communes. Elles seront présentées au vote de l' Assemblée en fin de séance.

M. le Maire précise que ce District Urbain est une innovation datant de 1959 et dont il existe actuellement une vingtaine de créations. Les Communes qui y ont eu recours pour des objets relativement restreints ne l'ont pas encore appliqué à la réalisation d' un Grand Ensemble. Son fonctionnement est souple.

M. le Maire rappelle que 4 représentants de la Commune de Bures-sur-Yvette dont le Maire, ont assisté à l'Assemblée plénière. Il a eu l'impression que si le Grand Ensemble devait se réaliser, la Municipalité de Bures souhaiterait qu'il fut géré par une organisation intercommunale de ce genre.

M. le Maire rappelle d'autre part que le Centre d' Etudes Nucléaires de Saclay a pris un grand développement et que la Faculté des Sciences a été installée à Orsay, Actuellement cette dernière groupe près de 5.000 étudiants et 2.000 chercheurs, techniciens et enseignants. Il s'est donc révélé un problème de logement pour les étudiants, chercheurs, techniciens et enseignants, qui est le même que celui intéressant le C. E. N. de Saclay, le C.N.R.S. de Gif-sur-Yvette et la C.S.F. d' Orsay.

Tout ceci intéresse une extension rapide de la région. Il est donc impossible de rester dans le statu-quo ou de laisser construire dans l'anarchie, au risque d'avoir des lendemains très difficiles, lorsqu'on sait que l'Institut Agronomique doit s'installer à 4 Kms d' Orsay, le Collège de France entre la R.N. 446 et la Route de Moulon parallèlement à une extension de la Faculté des Sciences.

Les Conseil Municipaux de Bures et d' Orsay ont été tenus informés à l'époque d'une démarche effectuée par les Maires des deux Communes auprès de M. Sudreau, Ministre de la Construction pour que l'agrandissement des deux communes s'effectue sur le plateau Sud de la Vallée entre le lotissement de Mondétour et le hameau de Montjay. Le Ministre leur a exposé que le moyen le plus rationnel serait la création d'une zone à urbaniser par priorité. Un décret fut pris par lui pour son institution et une Société d'Economie mixte (la SAMBO) d'études foncières, fut créée par la suite. Celle-ci a défini un programme, puis un bilan financier qui comprend l'équipement de la zone, en accord avec le District Parisien, qui essaie de grouper et de financer les besoins impérieux des Communes de la Région Parisienne en pleine expansion.

Un maximum d'équipements a été prévu dans la Z.U.P. et il est indispensable de les financer dans les meilleures conditions. Tout ceci créait des préoccupations puisque les deux Communes n'ont pas le même nombre d'habitants. C'est pourquoi l'on a été amené à chercher un organisme qui soit assez souple et qui représente les vues des deux collectivités.

15 février 1964

Amenagement de la Z. U. P. Bures Orsay.



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15 février 1964

M. le Maire rappelle que M. le Sous-Préfet a évoqué le fonctionnement de ce District Urbain dans lequel les deux Communes d'Orsay et de Bures pourraient être représentées en nombre égal dès le départ par un Comité composé d'adjoints ou Conseillers Municipaux ( 8 pour chaque Commune par exemple) et d'un bureau restreint composé, par exemple par les Maires et les Adjoints de chaque Commune.

Il faut remarquer que l'on doit envisager, en cas où un vote favorable ne serait pas émis pour l'installation de cette Z.U.P., que les problèmes ne seront pas résolus pour autant et que les terrains acquis par la Caisse des Dépôts et Consignations, il y a 3 ou 4 ans, ne retourneront en aucun cas à la culture.

Cette acquisition a permis de bénéficier de prix extrêmement intéressants. S'il se révélait dans l'Assemblée Municipale une majorité n'acceptant pas la réalisation de cette Z.U.P. et la création du District Urbain, l'on risquerait de voir la Caisse des Dépôts réaliser une opération dans le genre de celle de Sarcelles, avec tous les risques que cela comporte.

M. le Maire demande aux membres présents de bien vouloir présenter leurs observations s'il y a lieu.

M. CLEMENT demande que le compte rendu de la réunion plénière soit exceptionnellement publié afin que la population soit informée et que le présent débat ne soit pas alourdi. Il en est ainsi, la publication et l'affichage auront lieu ultérieurement.

M. LUCAS pose la question de la zone non-aedificandi qui avait été demandée en bordure du lotissement de Mondétour. Les plans consultés font ressortir que ce lotissement est bordé d'espaces verts et d'installations sportives.

M. DUPRE est d'avis que l'on devrait avoir une date précise pour la création de nouvelles routes et pour la réalisation de l'autoroute qui devait être construite à la Folie Bessin. Il est très inquiet pour l'avenir et voudrait des précisions. Le Conseil est d'avis de voter une délibération pour insister de façon toute particulière pour faire comprendre aux Ponts et Chaussées qu'une des conditions du développement du Grand Ensemble est liée strictement à la question routière et à la question du développement de la voie ferrée.

M. le Sous-Préfet reconnaît que cette réalisation est indispensable et il indique qu'une des correspondances premières qu'il a eues avec M. le Préfet a été de lui signaler le problème des dégagements routiers. Dès le début de la semaine, il fera un nouveau rapport pour signaler cette affaire et essayer d'obtenir des crédits.

M. LUCAS expose que l'Avenue de Montjay se trouve déplacée et qu'une voie doit être créée qui emprunte la rue de la Ferme en coupant l'Avenue des Bleuets. M; le Maire rappelle à ce sujet, qu'il y a quelques années le Conseil Municipal avait pris une délibération pour demander que cet exutoire de la Z. U.P. ne passe pas par Mondétour, en signalant le danger que présenterait cette création de voie. Cette délibération ne fut pas approuvée par M. le Préfet. Depuis un permis de construire vient d'être refusé par le Ministère de la Construction sur un terrain de l'Avenue des Bleuets situé sur l'emplacement de la prolongation de ce projet de voie de desserte, c'est la preuve que l'Urbaniste maintient son point de vue et qu'il a l'agrément des autorités de tutelle. D'autre part, la Rue de la Ferme doit être élargie à 14 mètres, pour ce que l'on connaît du projet, M. LUCAS voudrait avoir la certitude que cet élargissement n'entraînera pas l'expropriation de pavillons.

M. le MAIRE est d'avis que ceci dépend d'abord de l'urbaniste et du plan Directeur n° 17, mais aussi des plans d'aménagements communaux dont l'étude a été décidée par l'Etat. Le plan d'aménagement de détail sera étudié par une commission municipale en présence de l'Urbaniste, avant sa mise à l'enquête d'utilité publique et il sera alors veillé à la conservation des habitations.

M. LUCAS demande également si une étude poussée a été faite sur le plan sociologique. M. Gueullette répond que dans le document qui a été remis aux Conseillers Municipaux le plan d'équipement semble répondre à ce souci. D'autre part, un questionnaire extrêmement détaillé a été diffusé à la Faculté. Il a donné des renseignements intéressants. Cette question est suivie de près. Une maison de jeunes est prévue avec 2 annexes, un centre culturel et un théâtre de 2.000 places.

M. TISSOT Désire revenir sur le problème de la co-gestion et de la répartition des charges entre les deux communes. Incombera-t-il au District Urbain de définir ces charges ou y aura-t-il un organisme arbitre ? En vertu de quels critères seront définies les charges des Communes dans le plan d'équipement d'infrastructure et de zone industrielle.

M. le SOUS-PREFET répond que cette question importante doit s'inclure dans un deuxième stade si le Conseil admet le principe ces questions auront à être étudiées mais à présent il s'agit simplement de définir l'appellation, la composition et les attributions du District Urbain. Il y aura un critère à déterminer, par exemple en raison du nombre d'habitants, de la superficie ou autres combinaisons.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. TISSOT demande également s'il serait possible, ne serait-ce que pendant les 10 Ans de construction de la Z.U.P., de faire abstraction de la limite territoriale des Communes. M. le Sous-Préfet répond que le règlement intérieur, sera élaboré par le Conseil de District après sa formation.

M. THEVENON demande s'il est possible en cours de réalisation d'introduire des correctifs sur le principe de la superstructure de façon à l'adapter à une situation nouvelle. Il pense que les normes nationales de l'enseignement du premier degré peuvent varier suivant la population qui demeurera dans la Z. U. P. - à l'occasion du recensement de 1962, il a fait une récapitulation qui tenait compte des différences sociales et des différents types d'habitat et il a été surpris de constater des taux de population enfantine très différents. Il estime que le même pourcentage se retrouvera dans la Z. U. P.

D'autre part, la tendance de l'Education Nationale est dans le sens d'une réduction des effectifs et M. THEVENON est d'avis qu'il faut se baser sur 30 élèves par classe, étant donné que les classes construites en prototype ne peuvent pas absorber plus de 15 tables biplaces. Avec ces chiffres, l'on arrive à une moyenne de 387 classes, soit un déficit de 117 classes sur ce qui est annoncé dans le bilan prévisionnel.

M. DUBOSCQ répond que le Conseil d'Administration a pris pour base des prévisions et qu'il n'est pas certain que la réalisation ait lieu *de façon exacte* de ces prévisions. Un correctif peut donc être apporté en cours de réalisation.

Après ces différents échanges de vues, M. le Maire demande à l'Assemblée de passer aux votes sur les délibérations soumises.

### I - BILAN PREVISIONNEL DE LA Sté d'ECONOMIE MIXTE - APPROBATION DU DOSSIER D'ETUDES

Les représentants de la Commune au sein du Conseil d'administration de la SAMBO ayant suivi depuis le mois de décembre 1962 le déroulement des études préalables à l'aménagement du Grand Ensemble menées par la Société, ont transmis avec un avis favorable le dossier d'études qui leur était soumis et qui comprenait notamment :

- un projet de plan masse de l'opération
- un avant-projet technique des réseaux d'infrastructure accompagné d'un devis estimatif.
- un projet de bilan prévisionnel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- 1° - approuve par 16 voix et 1 abstention le dossier d'études qui lui a été proposé.
- 2° - confirme sa délibération du 26 Mai 1962 concernant le principe et le montant (2.000 F.) de sa participation au capital de la Sté Anonyme d'Economie mixte d'études et d'aménagement de cette Société.
  - fixe à 42.000 F. le montant de la participation complémentaire de la Ville au Capital de la Sté et décide en conséquence, la souscription par la Ville de 420 nouvelles actions de 100F. de la Société.
  - Décide d'inscrire à cet effet au budget communal, chapitre 67 art. 674 la somme de 22.000 F., montant de la partie à libérer de cette participation.
  - désigne M.M. CLEMENT & BRIQUET pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de la Sté en attendant la création du District Urbain de Bures-Orsay, qui est demandée par délibération en date de ce jour.
- 3° - Charge ses futurs représentants au sein du District Urbain à constituer de voter en faveur de la concession par le District de Bures-ORSAY de l'opération d'aménagement du Grand Ensemble et de sa zone d'activité annexe, conformément au cahier des charges type de concession approuvé par le décret N° 60-554 du 1er Juin 1960.
- 4° - Décide de mettre à la disposition du District de BURES-ORSAY une part à déterminer au sein du District, des moyens financiers qui lui permettront d'assurer sa participation aux dépenses d'infrastructure primaire (voirie, alimentation en eau, assainissement) conformément au bilan prévisionnel, étant entendu sera ajustée aux estimations précises qui seront faites dès l'approbation par les Ministères compétents des avant projets techniques afférents à chaque tranche de travaux, avant de l'être en fin d'opération au coût réel des travaux.

*T à la Sté A me d'économie mixte d'études et d'aménagement de Bures - Orsay.*

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## II - CREATION DU DISTRICT URBAIN DE BURES-ORSAY -

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*  
 Après avoir pris connaissance du dossier d'études soumis à son approbation concernant l'aménagement du Grand Ensemble de Bures-Orsay,  
 Après l'exposé de M. le Sous-Préfet,  
 Considérant que les problèmes posés par l'aménagement et la vie de cette importante et nouvelle agglomération prévue pour 40.000 habitants, nécessitent une coordination élargie entre les deux Communes intéressées de Bures et d'Orsay,

Demande la création d'un District Urbain groupant les Communes de Bures et d'Orsay et ainsi défini :

Dénomination : il prend le nom de "District Urbain" de Bures-Orsay.

Siège il a provisoirement son siège, soit à la Mairie d'Orsay, soit à la Mairie de Bures, après entente entre les deux Communes. Ultérieurement le siège sera fixé au Centre Administratif dont la création est prévue dans la Z.U.P. de Bures-Orsay.

Attributions : Outre les attributions exercées de plein droit en application de l'art. 3 de l'ordonnance du 5 Janvier 1959, il a pour mission:

- d'étudier, réaliser ou faire réaliser tous équipements d'infrastructure et de superstructure.
- de créer et gérer tous services nécessaires à la zone d'habitation classée Z.U.P. par arrêté du 30 Novembre 1960 ainsi qu'à la zone d'activité annexe.

Conseil de District : Le Conseil de District est composé de 16 membres délégués par les Communes, à raison de 8 pour Bures - 8 pour Orsay.

## III - AMELIORATION DES TRANSPORTS ROUTIERS ET FERROVIAIRES -

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*  
 après avoir entendu différents conseillers qui ont attiré l'attention de M. le Sous-Préfet sur les difficultés de circulation que risque d'entraîner rapidement le développement du Grand Ensemble,

Demande instamment à ce que les projets routiers qui sont à l'étude par les Ponts et Chaussées soient réalisés dans les plus brefs délais de façon à assurer :

1° - une jonction rapide entre 2 plateaux Sud et Nord d'Orsay et la réalisation totale de la déviation de la R.N. 446.

2° - Mise au programme <sup>:/routier</sup> du District de la Région Parisienne de l'autoroute du Sud-Ouest et de son raccordement avec le Grand Ensemble.

3° - Une amélioration très sensible de la fréquence des trains et des horaires sur la ligne de métro Saint-Rémy -les-Chevreuse à Paris.

M. le Maire remercie l'Assemblée d'avoir suivi aussi attentivement les réunions depuis 17 Heures et d'avoir pris des responsabilités qui sont importantes et qui ne seront valables que dans la mesure où le Conseil Municipal de la Commune de Bures-sur-Yvette en décidera également.

Il remercie M. le Sous-Préfet, Monsieur Duboscq et Monsieur Gueullette d'avoir bien voulu venir aux réunions afin d'informer le Conseil Municipal et lui permettre de prendre ces délibérations en toute connaissance de cause.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire,

*[Handwritten signatures and stamps]*

*[Circular stamp: MAIRIE D'ORSAY (Seine-et-Oise)]*

*[Handwritten signatures: Bernand, T. King, A. Poel, B. Guinard]*

*Séance du 21 février 1964*

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 FEVRIER 1964  
=====

COMMUNE D'ORSAY (Seine et Oise)  
-----

Réunion du Conseil Municipal du 21 Février 1964 à 21 Heures  
Convocation du 17 Février 1964

Le vingt et un février mil neuf cent soixante quatre, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d' Orsay, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, CLEMENT, TISSOT, BRIQUET, BUFFETS, adjoints - LAURIAT, THEVENON, BERNARD, BLARD, ZIANE, EHINGER, ROUH, LUCAS, FAL, WATTIER, DUPRE.

Excusés : M. CHAUVEZ, Mme BETMONT.

Absents : M.M. GABET, FOISY.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS, le P.V. de la précédente réunion est adopté.

*Constructions scolaires  
Mondétour*

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DE MONDETOUT -

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de créer un groupe scolaire de 12 classes et 4 logements à Mondétour pour desservir le groupe de 188 logements de la Sté Logis-Transport en H.L.M. et dont une partie est réservée aux habitants d' Orsay et donne connaissance au Conseil du projet arrêté selon la formule de 2 prototypes comportant chacun 6 classes et annexes et 2 logements, dont les auteurs sont M.M. Jacques LESAGE et Michel HUBERT, architectes diplômés par le Gouvernement à Bourg-la-Reine, 10 rue A. Dembler et pour lesquels l'entreprise Schooneyans et Cie a souscrit un engagement.

Le Conseil à l'unanimité,

Vu la circulaire du Ministre de l'Education Nationale du 26 Juin 1953 instituant le principe d'un concours de projets types,

Vu la circulaire du Ministre de l'Education Nationale du 18 Juillet 1953 fixant les conditions techniques dudit concours,

Vu les décrets du 9 Août 1953 (abaissement des prix maxima pour les constructions scolaires du premier degré) et du 5 septembre 1953 relatif aux commandes groupées,

Vu la décision du jury du concours de prototypes ouvert en 1961 en Seine et Oise par autorisation spéciale du Ministre de l'Education Nationale,

Vu les prescriptions techniques dudit concours, les plans du projet d'école retenu par le jury, les devis descriptifs détaillés déposés au Service du Contrôle des constructions scolaires,

Après en avoir délibéré,

Accepte le programme proposé et le projet type susvisé établi par M.M. LESAGE et HUBERT, architectes D.P.L.G. à Bourg-la-Reine, 10 rue A. Dembler et pour lequel l'entreprise Schooneyans et Cie, 4 bis rue du Général Humbert à Rambouillet a souscrit un engagement.

Désigne M. HUBERT, architecte D.P.L.G., 80 rue Aristide Briand à Orsay pour réaliser cette opération. Le montant des honoraires ne devra pas dépasser, en ce qui concerne la dépense principale (élément principal, annexes) le taux de 3,40 % pour les premiers 100.000 F. , 2,80 % au-delà.

Pour ce qui touche la dépense accessoire (travaux d'implantation) les dits travaux sont fixés à 5 % et 4 % respectivement.

L'adaptation du projet-type au terrain, la présentation du devis correspondant, au Conseil Municipal seront effectués par M. HUBERT, architecte susmentionné.

La Commune s'engage à voter annuellement les crédits d'entretien prévus par l'article 93 de la loi des Finances du 31 Juillet 1920 et à financer la dépense dans la mesure où elle n'est pas couverte par la participation de l'Etat ou celle du Département.

Enfin, le Conseil Municipal, considérant les conditions d'urgence de la construction et sa conformité à un projet-type agréé par le Ministère de l'Education Nationale après concours et assorti d'un engagement de l'entreprise, demande à M. le Préfet d'accorder la dispense d'adjudication publique, celle-ci étant incompatible avec les conditions imposées.

GROUPES SCOLAIRES DU CENTRE -

M. le Maire expose que les groupe scolaires du Centre, garçons et filles, arrivent à saturation et qu'il est urgent d'envisager la construction d'un nouveau groupe de 20 Classes.

Il n'est pas possible de placer ce groupe auprès de ceux existants, vu l'insuffisance du terrain.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 FEVRIER 1964  
=====

Après discussion, le Conseil charge M. le Maire de demander à la Communauté St-Vincent de Paul, si elle ne consentirait pas à céder une partie de son terrain à la Ville pour implanter ce groupe.

## CANTINE SCOLAIRE DU CENTRE -

M. le Maire donne lecture de la lettre qu'il a adressée à M. MESMIN, Directeur Général de l'Équipement scolaire, le 24/10/63, pour lui signaler la situation critique de la Commune, relativement à l'insuffisance des locaux de la cantine scolaire du centre et lui rappeler que les projets de construction d'une nouvelle cantine étaient inclus dans un programme de constructions par commandes groupées de 1959, sous la rubrique : 3ème tranche Paris-Sud, dont le dossier a été égaré dans les services du Ministère de l'Éducation Nationale.

M. le Maire donne également lecture de la réponse de M. Mesmin, en date du 17/12/63 indiquant que les besoins impérieux en locaux scolaires, face au volume de crédits réservés à l'enseignement du premier degré en 1963, n'ont pas permis de retenir d'autres projets que ceux portant sur des classes nouvelles, mais que le maximum serait fait pour que la question soit réglée au début de 1964.

M. le Maire a donné lecture de ces deux lettres à la dernière assemblée de l'Association des Parents d'élèves du Centre, en demandant aux dirigeants de faire une démarche de leur côté auprès du Ministère. D'après les renseignements obtenus, M. Mesmin a promis de libérer les crédits nécessaires le plus tôt possible, malgré la nouvelle législation.

## PROJET DE CONSTRUCTION RESIDENCE DE CORBEVILLE -

Le Conseil, après avoir examiné les plans de construction d'un groupe de 16 appartements, sur une superficie de 3.500 m<sup>2</sup> de terrain, en bordure de la rue de la Corniche et du Ch. rural N° 29, donne avis favorable à l'obtention du permis de construire, sous réserve du versement d'une somme de 1.500 F. par logement par les constructeurs, pour les équipements publics.

P.M.I. Le Conseil fixe au 11 Avril 1964, à 11 heures, l'adjudication des travaux de construction du P.M.I., suivant le cahier des charges établi par M. Hubert, architecte à Orsay sur soumissions cachetées et désigne M.M. CLEMENT et BRIQUET pour assister M. le MAIRE.

## TRAVAUX DE MAÇONNERIE -

L'adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux en 1964 ayant été infructueuse en ce qui concerne la maçonnerie, le Conseil autorise M. le Maire à traiter de gré à gré avec une entreprise, sous réserve qu'elle propose un rabais de 10 %.

## GROS TRAVAUX DE VOIRIE -

|  |            |
|--|------------|
| Le Conseil, autorise M. le MAIRE à solliciter un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'aménagement du Boulevard de la Terrasse, dont le devis se monte à ..... | 135.000 F. |
| et de la rue Fleming, pour .....   | 130.000 F. |
| soit au total .....  | 265.000 F. |
| imprévus .....   | 35.000     |
| Total .....  | 300.000 F. |

## ASSAINISSEMENT S.C.I. DES 8 ARPENTS -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. L'Ingénieur des T.P.E. du 27/1/64 indiquant que les travaux d'assainissement nécessaires pour la réalisation des logements de la S.C.I. des 8 -arpents, se monteront à 58.000 F. dont une forte proportion pourrait être supportée par la Société.

## AVENUE DE MONTJAY -

M. Wattier indique qu'un poteau placé à l'angle du Bd de Mondétour et de l'Avenue de Montjay gêne la circulation des enfants des Ecoles sur le trottoir, cette question sera étudiée par M. BRIQUET avec les services des Ponts et Chaussées afin de déterminer un alignement permettant la création d'un trottoir de largeur suffisante.

## CARREFOUR DE L'AVENUE SAINT-LAURENT -

Le Conseil décide de demander à M. L'Ingénieur des T.P.E. de faire un projet de pan coupé à l'angle de l'Avenue Saint-Laurent et de l'Avenue du Maréchal Foch, côté pair.

*approuvé le 21 fev 1964*

*approuvé le 23.3 64*

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 FEVRIER 1964

=====

## LEGS PARRAT -

M. le Maire rappelle qu'il convient d'attribuer le Legs Parrat pour 1964 à une femme veuve, âgée d'au moins 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps dans la Commune. Ce legs est d'un montant de 8,30 F. mais le Conseil décide de porter l'allocation à 150 F., à prendre à l'article 651 du budget de 1964.

Il donne lecture de la liste des candidates comprenant Mmes Alavoine - Audic - Chabriet - Drauzin - Gorrec - Lagarde - Lecomte - Mercier - Moyse - Quainne tier - Theillier .

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants : nombre de votants 16. Mme Vve Moyse : 9 voix - Mme Vve Drauzin : 6 voix - Mme Vve Audic : 1 voix. Mme Vve Moyse bénéficiera donc du Legs Parrat en 1964.

*approuvé le  
2-3-64*

## R.N. 188 - LETTRE DE M. le SOUS-PREFET -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet, du 15/2/1964 indiquant qu'il est intervenu auprès de la Municipalité de Bu es-sur-Yvette, au sujet des travaux d'aménagement de la R.N. 188.

## PLAN D'AMENAGEMENT COMMUNAL -

Par lettre du 21/1/64 , M. l'Ingénieur des T.P.E. a informé M. le Maire que l'étude du plan d'aménagement de détail des Communes relève du Ministère de la Construction qui l'a confié à un urbaniste : M. PRIEUR.

Le Conseil, considérant l'urgence de cette étude, décide de créer une Commission chargée d'examiner le plan d'urbanisme de la Commune avec un délégué du Ministère de la Construction et désigne M.M. PINON, BRIQUET, CLEMENT, Buffet, Ehinger, Bernard et Dupré pour faire partie de cette Commission.

Le Docteur Lauriat demande qu'il soit réservé le plus possible d'emplacements pour parkings.

## CIMETIERE COMMUNAL -

M. le Maire expose qu'il a posé la question de la création d'un cimetière intercommunal à la réunion des Maires du canton. Le Conseil est d'accord pour qu'il poursuive cette étude dans le sens d'un Syndicat Intercommunal, dans lequel la Z.U.P. participera suivant le nombre d'habitants.

## LETTRES DE REMERCIEMENTS -

M. le Maire a reçu des remerciements pour les subventions votées : Fédération Nationale des Mutilés du Travail - Association départementale des déportés - Association Valentin Haüy.

## AMENAGEMENT DU STADE -

Par lettre du 13/2/64, M. le Préfet a indiqué que certains travaux d'aménagement du stade n'entrent pas dans la dépense subventionnable et que la dépense subventionnable qui a servi de base au calcul de la promesse de subvention, telle qu'elle est fixée à l'article 1er de l'Arrêté, ne peut donner lieu à aucune majoration.

M. Journeau, Ingénieur des Ponts et Chaussées chargé de la Direction des Travaux, doit s'occuper personnellement de cette question.

## INDEMNITES DIVERSES POUR ACCIDENTS DE VOIRIE -

|   |          |                          |          |
|---|----------|--------------------------|----------|
| Le Conseil accepte les indemnités suivantes, pour accidents de voirie en 1963 |          |                          |          |
| Garantie Mutuelle :   | 20.60    | Sté d'assurances en 1964 | 208.18   |
| Assurance Zurich  | 1.545.00 | Desmarais Frères .....   | 200.00   |
| Chantiers modernes  | 720.00   | La Mutuelle Transports . | 300.00   |
| Pasqualino Masia  | 112.40   | Mlle Ricard .....        | 100.00   |
| Miollis Primagaz  | 82.40    | Sté Tasvia .....         | 1.020.00 |
| Sté de Transport  | 310.08   |                          |          |

## CESSION DE TERRAIN POUR DEVIATION R.N. 446 -

Le Conseil Municipal accepte les propositions des Ponts et Chaussées pour la cession des terrains appartenant à la Commune et nécessaires à l'élargissement de la R.N. 446 pour un montant total de 73.652,25, non compris les indemnités pour reconstruction de clôtures et plantations.

Autorise M. le Maire à signer la promesse de vente.



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 FEVRIER 1964

## CONTRIBUTION MOBILIERE et TAXE D'HABITATION -ABATTEMENT POUR CHARGES DE FAMILLE -

Le Conseil décide de continuer à faire application des anciens abattements pour charges de famille, en ce qui concerne la contribution mobilière et la taxe d'habitation, suivant les indications de la Direction des Contributions Directes.

## SYNDICAT NATIONAL DES USAGERS DES TRANSPORTS -

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Syndicat National des Usagers des Transports, relativement aux vœux émis par cette association pour le prolongement du métro (ligne de Sceaux) dans Paris.

- et aux réponses faites, d'une part par M. le Ministre des Travaux Publics et des Transports et par M. Delouvrier, Délégué Général au District au sujet de ces vœux.

Le Conseil, Considérant l'importance de ces questions, Décide d'adhérer à cette Association déclarée le 11/12/58 (loi de 1901) et vote une subvention de 200,00F. à prendre à l'article 657 du budget de 1964.

## REMBOURSEMENTS DE FRAIS SCOLAIRES -

Le Conseil décide de rembourser les frais scolaires aux familles dont les enfants fréquentent les Ecoles commerciales et Collèges techniques des Communes voisines, crédit à prendre à l'article 607 du budget.

## PARKING RUE DE PARIS - à Côté du Bureau de Poste -

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé par délibération du 26 Septembre 1962, approuvée le 11 décembre 1963, d'établir une servitude sur le terrain situé rue de Paris, pour l'aménagement d'un parking, rendu nécessaire pour l'édification du nouveau bureau de poste.

D'après les services des Ponts et Chaussées, la dépense à envisager pour la construction serait de 90.000 F.

L'administration des Domaines a procédé à l'estimation du terrain et doit faire part de sa décision dans quelques jours.

Le Conseil décide de solliciter la déclaration d'utilité publique. Charge M. le Maire de contacter les propriétaires pour tenter de traiter à l'amiable et décide de recourir à l'expropriation dans le cas contraire.

Le Conseil décide de solliciter une subvention du District pour cette réalisation comprenant les travaux et l'acquisition du terrain.

## CONSTRUCTION AU LIEUDIT " LA FERME DU CHEMIN" -

M. Briquet rappelle que la Sté H.L.M. des Environs de Paris, a présenté un projet de construction de pavillons en Logéco, au lieudit "La Ferme du Chemin", pour laquelle elle a obtenu l'accord préalable, sous réserve de la création d'une voie qui doit traverser le groupe.

Vu le temps imparti à la Sté pour déposer le dossier de demande de permis de construire, accepte le projet de voie prévu par M. Prieur. Décide de l'incorporer définitivement au nouveau plan communal en cours d'étude et de confier aux services des Ponts et Chaussées, l'étude du tracé et du nivellement de cet ouvrage.

## GROUPE D'HABITATIONS DE LA RUE ARCHANGÉ -

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné les plans et maquettes soumis par la Sté Résidence de la Rue Archangé, décide de donner avis favorable à ce projet, sous les réserves suivantes :

1° - Que des parkings suffisants soient prévus pour les visiteurs en sus des places réservées aux co-propriétaires et à la station service projetée.

2° - Que les bâtiments seront placés à 6 M. de l'alignement de la rue de Paris R.N. 188.

3° - Que la Sté établira à ses frais, la canalisation " eaux usées" nécessaire pour desservir le groupe dans la partie de la rue Archangé comprise entre le futur groupe et le carrefour Archangé-Dubreuil.

4° - Qu'elle versera une participation de 1.000 F. par logement pour les équipements publics, avant la délivrance du certificat de conformité.

5° - Que les promoteurs devront élargir à 5 m. plus trottoirs, la ruelle des Cordiers avec cession gratuite de terrain à la Commune et mise en état de la chaussée.

## PROJET D'HABITATIONS 42 RUE DE PARIS -

approuvé le  
21.2.64

approuvé le  
2-3-64-

approuvé le 29.5.64

approuvé le  
29 mai 1964

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 FEVRIER 1964  
=====

## PROJET D'HABITATIONS 42 RUE DE PARIS -

Le Conseil après examen des plans soumis par les architectes de Mme HUET, propriétaire 42 rue de Paris, décide de donner un avis favorable à la réalisation du projet de construction de 29 logements à cette adresse, aux conditions suivantes :

- 1° - démolition de l'ancien immeuble.
- 2° - Cession gratuite à la Commune du terrain nécessaire au rescindement de la R.N. 446.
- 3° - Construction d'une nouvelle voie publique de raccordement entre la rue Fleming et le rescindement.
- 4° - Aménagement d'un nombre de parkings correspondant au nombre d'appartements.
- 5° - Versement à la Commune d'une somme de 1.000 F. par logement pour les équipements publics, avant la délivrance du certificat de conformité.
- 6° - Exécution à ses frais du raccordement aux égouts "eaux usées et pluviales".

## VISITES MEDICALES DE LA CRECHE -

Le Conseil autorise M. le Maire à signer une convention avec Mme Leclerc-Marzin, pour les visites médicales de la Crèche.

## INDEMNITES POUR ELECTIONS -

Le Conseil, après avoir pris connaissance de l'arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 27/2/1962, délibère et décide que la secrétaire Générale de la Mairie, percevra à l'occasion des consultations électorales qui auront lieu. Les indemnités prévues par ledit décret, jusqu'à décision contraire. La dépense sera imputée sur l'article 615 du budget.

## POSE DU TELEPHONE A L'ECOLE DU PONT DE PIERRE -

Le Conseil autorise M. le Maire à faire poser le téléphone dans le bureau de Mme la Directrice de l'Ecole du Pont de Pierre et décide le versement d'une somme de 300 F. au Central téléphonique.

## ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DES SAPEURS POMPIERS -

Le Conseil autorise M. le Maire à signer les avenants à la police d'assurance responsabilité civile des sapeurs pompiers, de la Fédération des Sapeurs-Pompiers, pour révision du taux des tarifs.

## EMPRUNTS POUR SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'YVETTE -

Le Conseil vote les 16ème et 17ème emprunts à contracter par le Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette et décide d'inscrire au budget les centimes nécessaires à l'amortissement de la participation de la Commune d'Orsay.

## DEMANDE DE M. LE STER -

Le Conseil décide d'exonérer M. Le Ster de la redevance de 500 F. pour branchement à l'égout, vu la servitude de passage de cet égout dans sa propriété et décide l'admission de cette somme en non-valeur.

## BRANCHEMENTS A L'EGOUT VILLA DES DEUX GARES -

Le Conseil charge M. Briquet de préparer une réponse à la pétition présentée par les habitants de l'ancien lotissement "Villa des Deux Gares", relativement aux égouts de la rue du Panorama, de la rue Jean Jaurès et de la rue St Jean de Beauregard et portant sur les délais de paiement de la redevance de 500 F. - sur les délais de réalisation des raccordements des propriétés.

Il est souhaitable qu'à l'avenir la Mairie soit informée en temps utile des travaux exécutés afin de pouvoir renseigner utilement les propriétaires intéressés, dans la mesure du possible et suivant que la Commune obtiendra des crédits nécessaires aux travaux d'assainissement.

Enfin, une Commission examinera les demandes des redevables dont la situation serait particulièrement digne d'intérêt.

*approuvé le 8 Mai 1964*

*approuvé le 3 Mai 1964*

*approuvé le 2-3.64*

*approuvé le 3.3.64*

*approuvé le 13.3.64*



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Mars 1964  
Election de la Rosière

Le quinze mars mil neuf cent soixante quatre, onze heures trente, le conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. Pinon maire, Clément, Tissot, Buffet, adjoints, Thirion, Bernard, Ziane, Ehinger, Rouh, Lucas, Fal, Faisy, Watter, M<sup>me</sup> Belmont, M. Brigue & donna prémat. et M<sup>me</sup> Belmont - Absents M. M. Chaury, Bland, Gabot, Dupré. -

Et les notables invités : M. le Curé, M. M. Bari, Pallu, Genbe, Faki, Thieme, D<sup>r</sup> Pison, D<sup>r</sup> Albert, M. Colin. -

Monsieur le Maire donne lecture de l'art. 6 du testament de M. Archangé, relatif à l'élection de la Rosière, et de la liste des candidatures comprenant :

-Mlle KERANTERFF Marie-Françoise, née le 11/8/1944 à Longjumeau employée chez M. Dupré Marcel, rue de la Pâtisserie à Orsay, domiciliée à la Ferme de Courtaboeuf chez Mme Malle, sa mère. Salaire mensuel 350 F (nourrie et logée) - Mme Vve Keranterff est remariée avec M. Malle - elle a 4 enfants de 14 ans - 13 ans - 10 ans - 7 ans - elle est sans profession et son mari est ouvrier agricole.

approuvé  
le 21 3. 64

Mlle DUMEC Maryvonne, née le 27 Mai 1946 à Paris (6<sup>e</sup>) fréquente le C.E.G. d'Orsay - domiciliée à Orsay, 76 avenue des Bleuets, fille de M. DUMEC Georges représentant de commerce en revêtement de sol et de son épouse, sans profession, tous deux domiciliés à Orsay, même adresse.

Aînée d'une famille de 3 enfants + 12ans - 7 ans + est à Orsay, depuis 6 ans

Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants :

| Noms            | ont obtenu : |             |             |
|-----------------|--------------|-------------|-------------|
|                 | 1er tour -   | 2ème tour - | 3ème tour - |
| Mlle KERANTERFF | 32           |             |             |
| Mlle DUMEC      | 2            |             |             |

Mademoiselle KERANTERFF - ayant obtenu la majorité des suffrages au 1<sup>er</sup> tour, est désignée ROSIÈRE pour 1964.

Le couronnement aura lieu le 10 mai 1964

Ont signé les membres présents.

Handwritten signatures of council members including B. Bernard, Pinon, Clément, Tissot, Buffet, Thirion, Bernard, Ziane, Ehinger, Rouh, Lucas, Fal, Faisy, Watter, Belmont, Brigue, Chaury, Bland, Gabot, Dupré, Curé, Bari, Pallu, Genbe, Faki, Thieme, Pison, Albert, Colin.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

10 AVRIL 1964

COMMUNE D'ORSAY (Seine et Oise)

Réunion du Conseil Municipal du 10 Avril 1964 à 21 heures. Le dix avril mil neuf cent soixante quatre, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d' Orsay, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON , Maire - CLEMENT, TISSOT, BRIQUET, BUFFET, adjoints - LAURIAT , THEVENON, BERNARD, BLARD, ZIANE, EHINGER, ROUH, LUCAS, FAL , FOISY, WATTIER, Mme BEYMONT - M. CHAUVEZ a donné procuration à M. Clément.

Absents : M.M. GABET et DUPRE.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS, le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté.

DE NOMINATION DU LYCEE " BLAISE PASCAL " -

Suivant lettre de M. Le Recteur de l'Académie de Paris adressée à Madame la Directrice du Lycée, le 28/2/64 demandant l'accord du Conseil Municipal, celui-ci est heureux de donner un avis favorable à la proposition de doter le Lycée d' Orsay du nom patronymique de " Blaise Pascal".

LUTTE CONTRE LE CANCER -

approuvé le 15.H.G.H

Le Conseil vote à l'unanimité une subvention de 150 Frs en faveur du Comité Départemental de Seine et Oise pour la lutte contre le cancer.

CLASSES DE PERFECTIONNEMENT -

Par lettre du 6/3/1964, M. le Préfet a informé M. le Maire que deux classes de perfectionnement seront ouvertes à la rentrée de Septembre 1964 au Groupe Scolaire du Guichet, l'une à l'Ecole de Garçons, l'autre à l'Ecole de Filles.

VACATIONS FUNERAIRES -

approuvé le 15.H.G.H

Le Conseil décide à l'unanimité de porter de 10 à 12 Frs le taux de la vacation funéraire allouée au Commissaire de Police à partir du 1er Avril 1964, ce qui portera la charge des familles à 12, 45 Frs y compris la contribution de 5 % sur les salaires.

CLASSES DE NEIGE -

Lettre de remerciements de M. MORET, Président de l'Association des Parents d'Elèves du Groupe Scolaire de Mondétour -Orsay, pour le séjour en montagne des enfants de ce groupe. Le Conseil considère que la bonne organisation en revient à M. Clément et à Mr et Mme Dedieu ainsi qu'au personnel sanitaire, moniteur de Ski, etc..

SUBVENTIONS - REMERCIEMENTS -

Lettres de remerciements des Sociétés pour les subventions allouées en 1963 : Boule du Lac - Sté d'études et de soins pour les enfants poliomyélitiques - Fondation Fernand Darnel - Comité d'entraide sociale de la Faculté des Sciences - Commission des Communes Urbaines - Syndicat national des usagers des Transports - Association Valentin Haüy - Caisse régionale de Sécurité Sociale de Paris pour la collaboration apportée par la Municipalité à l'occasion de la soirée d'information générale sur le Cancer, le 3 Avril.

EQUIPEMENT DES SAPEURS -POMPIERS -

approuvé le 15 février 1964

Le Conseil décide à l'unanimité l'acquisition d'un fourgon Citroën, type HY, moteur essence pour le Centre secondaire de secours et approuve le devis de l'Union Centrale automobile se montant à ..... 12.807.80 frs
2° - Acquisition de petit matériel, devis Sicly, de ..... 1.662.31
3° - " de tenues pour les nouveaux sapeurs, env... 4.000.00
4° - 2 bouées de sauvetage pour le Lac d' Orsay.

Les crédits seront prévus au budget primitif de 1964, Le Conseil sollicite une subvention de l'Etat et du Département, la plus large possible étant donné que la Commune ne peut escompter de recette spéciale pour faire face à ces dépenses.

Par ailleurs, le Conseil approuve le taux des vacations dues aux sapeurs - pompiers suivant arrêté préfectoral du 2/12/63, avec effet du 1/7/63.

Décide :

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

10 AVRIL 1964

=====

- l'installation du téléphone chez : M.M. LECUNEUR et Canty.
- la pose d'un bouton de déclenchement de la sirène au secrétariat de la Mairie, après transformation des locaux .
- d'allouer un complément de retraite aux anciens sapeurs âgés.
- d'attendre le devis des Ets Potez pour transformation des appareils de chauffage des garages.

### CURAGE DU PETIT LAC - FACTURE BONIN -

*approuvé le 21.4.64*

Le Conseil décide le paiement de la facture BONIN pour curage du Lac du Parc d'Orsay en 1962, se montant à . . . . . 12.000 Frs

### TARIF DE REMBOURSEMENT DES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES -

*approuvé le 19.5.64*

Le Conseil fixe à l'unanimité à 0,50CF. par unité le taux de remboursement des communications téléphoniques demandées pour des raisons personnelles par le personnel enseignant sur les postes des écoles publiques.

### ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE " LE VAUBIEN " -

*approuvé le 15.4.64*

M. le Maire expose que l'Association Syndicale autorisée " Le Vaubien " dispose de crédits qui lui permettraient le remboursement total des emprunts contractés, si la Commune acceptait de verser en une seule fois, et non par annuités, la subvention allouée pour les travaux se montant à . . . . . 5.737,69 Frs  
Le Conseil décide à l'unanimité ce remboursement en une seule fois.

### FETE DE LA ROSIERE -

*approuvé le 16.4.64*

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de l'Union Cycliste locale - jumelloise pour l'organisation de la Course Cycliste de la Rosière, adossée à un prix de 450 Frs.

### SYNDICAT D'INITIATIVE -

*approuvé le 15.5.64*

Le Conseil décide d'allouer une subvention de 4.000 Frs au Syndicat d'Initiative d'Orsay, payable dès que possible.

### INDEMNITE AU CONDUCTEUR DES TRAVAUX DES PONTS & CHAUSSÉES -

*délibération non approuvée -*

Le Conseil décide d'allouer une subvention de 2,00 Frs au Conducteur des Travaux des Ponts et Chaussées pour 1964.

### ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE " Idéale de Mondétour " -

*approuvé le 16.4.64*

Le Conseil décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 900 Frs à l'Association syndicale autorisée " IDEALE DE MONDETOUR " pour l'acatage des arbres du Boulevard de Mondétour, soit: 1.150,33 Frs.

### AIDE MENAGERE AUX VIEILLARDS -

Le Conseil décide l'inscription au budget d'un crédit de 10.000 Frs (art. 6,7) pour constituer un fonds de démarrage au Comité d'Organisation de l'Aide Ménagère et de soins aux personnes âgées, dont la constitution sous la forme de la loi de 1901 est en cours. Cette somme sera versée au fur et à mesure des besoins, sur production de justifications d'emploi.

Avant cette décision, M. le Maire avait donné lecture du budget prévisionnel de cette Association.

### VIREMENTS DE CREDITS -

Le Conseil approuve les virements de crédits demandés par le Receveur Municipal pour équilibrer les articles du compte administratif de 1963, soit :

*approuvé le 17.4.64*

|         | Crédits    | Dépenses   | Dépassements |
|---------|------------|------------|--------------|
| Art. 62 | 17.838,30  | 17.922,71  | 84,41        |
| " 64    | 166.463,64 | 173.175,46 | 6.712,82     |
| " 69    | 200,00     | 827,38     | 627,38       |

Ces dépassements seront prélevés au compte 63, largement excédentaire, pour une somme de 8.300 Frs à répartir comme suit :

|                     |                    |
|---------------------|--------------------|
| Compte 62 . . . . . | 100,00 (           |
| " 64 . . . . .      | 7.500,00 )         |
| " 69 . . . . .      | 700,00 ( 8.300 Frs |

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

10 AVRIL 1964

=====

## BUDGET DE 1964 -

M. le Maire donne lecture du projet de budget de 1964, établi par la Commission des Finances - ce projet est adopté à l'unanimité - il présente 56.200 Centimes additionnels pour insuffisances de revenus.

## REFECTION DE TROTTOIRS -

L'Administration des P & T. devant poser des canalisations souterraines dans l'ensemble de la Commune afin de supprimer le réseau aérien des fils téléphoniques, la réfection des trottoirs sera effectuée ultérieurement : Rue de la Diancherie - Avenue Saint Laurent - Rue de Versailles, etc...

## ADDUCTION D'EAU AU LIMODIT " LE PETIT SACLAY " -

Le Conseil décide de solliciter une subvention du Ministère de l'Intérieur en vue de l'alimentation en eau potable du Petit Saclay, en raison des constructions qui s'édifient dans ce quartier.

## RESIDENCE ARCHANGÉ -

Le Conseil décide de réduire à 3 mètres, la marge de reculement exigée de la Sté Civile Immobilière "Résidence Archangé" sur la rue de Paris, au lieu de 6 m. prévus par la délibération du 21 Février 1964.

## JARDIN PUBLIC -

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise MAGNARD se montant à 21.000 F. (art. 6.312 du budget) pour reconstruction du mur de soutènement du jardin public sur une trentaine de mètres environ et autorise M. le Maire à passer un marché avec cette entreprise.

## AVENUE M<sup>L</sup> JOFFRE et R.N. 188 -

M. le Maire a reçu une réclamation d'un propriétaire au sujet de l'humidité du trottoir de l'Avenue du M<sup>L</sup> Joffre, vers le n° 10. D'après M. L'Ingénieur des Ponts et Chaussées la pose d'une canalisation dans l'avenue, complétée par l'installation d'un drainage serait nécessaire. Le Conseil est d'avis que ces travaux soient inscrits dans un prochain programme de travaux d'assainissement à réaliser.

D'autre part, par lettre du 23/3/1964, M. l'Ingénieur des P.P.E. a signalé que l'aménagement du cassis à la jonction de la R.N. 188 dépend de l'aménagement de cette voie qui est en cours d'étude, mais la date d'ouverture du chantier n'est pas connue actuellement.

M. Michelet demande la canalisation du fossé de la rue de Chartres. Ces travaux sont à envisager au moment de la réfection de la partie Ouest de cette route nationale.

## PASSAGE DU CHEMIN DE FER -

En raison de l'importance de la circulation des élèves du Lycée et plus tard des 900 étudiantes de la Cité Universitaire de Jeunes Filles voisine de cet établissement, le Conseil décide l'élargissement à 6 mètres du Passage du Chemin de Fer et de faire dresser un plan d'élargissement par M. GUENARDEAU, géomètre de la Commune, en vue de l'enquête d'utilité publique. Il s'agit d'une voie réservée au passage des piétons en raison de sa déclivité. L'élargissement sera pris sur la partie Ouest, en montant.

## DISTRICT URBAIN de BURES-ORSAY -

M. le Maire expose que le District Urbain Bures-Orsay, a été créé par arrêté préfectoral du 13 MARS 1964. Il convient de désigner les délégués du Conseil Municipal au nombre de 8. Le Conseil décide que M. le Maire, M.M. CLEMENT, TISSOT, BRIQUET, BUFFET, adjoints feront partie d'office du Conseil de District et procède à l'élection au bulletin secret de 3 délégués complémentaires. Sont candidats : M.M. LAUBIAT, CHAUVEZ, FAL, DUPRE, THEVENON, LUCAS, Nombre de votants : 18.

Ont obtenu au premier tour : M. THEVENON : 16 voix - M. CHAUVEZ : 14 voix - M. M. LAUBIAT : 11 " - M. DUPRE : 5 " -

M.M. THEVENON, CHAUVEZ, LAUBIAT sont désignés, comme titulaires.

D'autre part, le Conseil décide la désignation de 2 suppléants, M.M. BERNARD, FAL, LUCAS, DUPRE, sont candidats. Vote au bulletins secrets.

1er tour : M. BERNARD : 15 voix - 2ème tour : M. DUPRE : 8 voix  
 M. DUPRE : 8 " M. LUCAS : 6 "  
 M. FAL : 4 " M. FAL : 3 "  
 Nuls ..... : 2 blanc ... : 1

M.M. BERNARD et DUPRE sont désignés comme délégués suppléants.

approuvé  
le 25-6-64

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

10 AVRIL 1964

=====

## FRAIS DE DEPLACEMENT -

*approuvé le 29.6.64 etant  
souffert, précise qu'en l'état actuel  
de la réglementation, les frais de  
déplacement intra-muros ne  
donnent pas lieu à remboursement*

En raison de l'absence d'agent technique, le Conseil décide de donner un ordre de mission permanent à M. le premier adjoint pour surveiller les travaux de voirie et autres dans la Commune et pour faire tous les déplacements utiles avec son véhicule personnel.

## CONSTRUCTIONS SCOLAIRES -

Le Conseil décide de contracter auprès de la Banque des Epaves Consignations les emprunts nécessaires pour couvrir la partie de dépense relative à la charge de la Commune à l'occasion de l'entretien du programme scolaire du Guichet Pont de Pierre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.45.

*[Handwritten signatures and stamps]*

Maire, 

*[Signatures: T. 2 King, J. Paul, C. J. J. J., W. J. J., R. Bernard, C. P. J., M. J. J.]*

*[Signature: C. J. J.]*

*[Signature: M. J. J.]*

## OMISSION - Indemnité à l'Inspecteur des Contributions Directes -

Le Conseil décide d'allouer une indemnité de 500 F. à Monsieur l'Inspecteur des Contributions Directes pour frais de séjour et de déplacement.





*Séance du 12 Juin 1964*

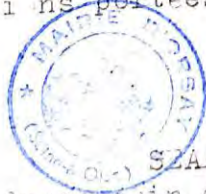
## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU Cinq Juin mil neuf cent soixante quatre, convocation du Conseil Municipal pour le VENDREDI, 12 JUIN 1964 à 21 Heures à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire,

12 JUIN 1964

=====



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 1964 à 21 Heures.

Le douze juin mil neuf cent soixante quatre, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire - CLEMENT, TISSOT, BRIQUET : adjoints - LAURIAT, THEVENON, BERNARD, BLARD, ZIANE, EHINGER, ROUH, LUCAS, FAL, FOISY, WATTIER.

Absents excusés : M.M. BUFFET, CHAUVEZ, DUPRE, Mme BETMONT.

Absent : M. GABET.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS, le Procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

P. M. I. -

M. HUBERT, architecte communal, invité pour renseigner le Conseil Municipal sur les travaux en cours, indique qu'il attend l'approbation du procès-verbal d'adjudication pour faire les ordres de service.

NOUVELLE CRECHE -

M. le Maire a reçu ce matin même une lettre de M. le Préfet faisant part des réserves formulées par M. le Conseiller Régional de Pédiatrie, sur le projet de construction d'une crèche municipale. M. HUBERT fera un rapport sur cette question.

GYMNASE -

M. HUBERT présente le projet qu'il a établi pour la construction du gymnase du Centre. Le Conseil après discussion et différentes observations sur la disposition des locaux, dont l'architecte tiendra compte, approuve ce projet qui sera réalisé dans le cadre des prix plafonds.

La Commune est propriétaire du terrain sur lequel doit être réalisé cette construction.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES -

Le Conseil est d'avis d'étudier un programme d'ensemble des réalisations nécessaires, en ce qui concerne les écoles primaires et maternelles dans la Commune et charge la Commission des constructions scolaires de cette étude.

En ce qui concerne la cantine du Centre, l'arrêté de subvention sera demandé à la Préfecture, le programme ayant été arrêté par le Comité départemental des constructions scolaires, les 6 Novembre 1959 et 11 Septembre 1962.

PISCINE -

M. le MAIRE et M. HUBERT sont allés rendre visite au nouvel Inspecteur des Sports, au sujet de la réalisation du Centre de natation. Le projet est retenu pour être financé en 1964 au titre de la loi-programme, le montant de la dépense subventionnable étant fixé à un maximum de 2.460.000 F., par l'arrêté d'approbation technique du 10.12.1963.

Il sera demandé à la Préfecture que l'arrêté de subvention soit notifié le plus tôt possible.

TRANSFORMATION DE LA MAIRIE -

Le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de procéder à un nouvel aménagement des locaux de la Mairie et approuve le projet élaboré par M. Hubert, architecte communal dont le coût est de 80.000 Frs environ.

Le Conseil décide de solliciter une subvention du District et s'engage à contracter un emprunt pour faire face au complément de dépense.

M. Hubert déposera le dossier de permis de construire au plus tôt.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### R. N. 188 -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet, du 1. 6. 1964 indiquant que le Conseil Municipal de Bures-sur-Yvette ne répondait pas favorablement à la demande de la Ville d'Orsay, en ce qui concerne les travaux à faire par les Communes (bordures, caniveaux, et égouts) afin que les Ponts & Chaussées puissent entreprendre la réfection de la R.N. 188 sur une longueur de 700 mètres. Le Conseil regrette cette décision, étant donné que les travaux rendraient service aussi bien aux habitants d'Orsay qu'à ceux de Bures et demande aux Services des Ponts & Chaussées d'entreprendre quand même les travaux, le trottoir côté Bures restera dans l'état actuel.

### POSTE DE TRANSFORMATION E. D. F. -

M. le Maire expose que l'E. D. F. projette la construction d'un poste de transformation sur un terrain communal en bordure de la R.N. 446 à proximité du viaduc. Le Conseil est d'accord à l'unanimité pour aliéner ce terrain au profit de l'E.D.F. et d'en demander l'évaluation aux services des Domaines.

Il est bien entendu que l'alimentation du poste se fera en câbles souterrains.

### TELEPHONE ECOLE MATERNELLE DE MONDETOUR -

Le Conseil, faisant droit à la demande de Mme LASCROIX, Directrice de l'Ecole maternelle, décide de faire établir par les P. & T. un réseau de poste téléphonique de la cantine, dans le logement de Direction des Travaux de la Commune, étant donné que l'installation actuelle n'est d'aucune utilité pendant les heures de fermeture de la cantine et de l'Ecole maternelle. Les communications personnelles seront réglées au tarif établi par le Conseil Municipal.

### LETTRES DE REMERCIEMENT -

M. le Maire donne lecture des lettres de remerciements de l'Oratorio Ste Suzanne et de la Ligue Nationale Française contre le cancer, pour les subventions votées.

### TARIFS ECLAIRAGE PUBLIC -

Par lettres des 29.4.64 et 29.5.64, la subdivision de Versailles de l'E.D.F. propose que les tarifs horaires de l'éclairage public soient ramenés à 3 tarifs dégressifs à trois tranches, ce qui fera réaliser une économie de 2.500 F. par an. Le Conseil accepte cette proposition.

### ALLEE DU COTEAU -

Les propriétaires de l'Allée du Coteau ont adressé une pétition en vue de la constitution d'une Association Syndicale qui permettrait la mise en viabilité de cette voie. Le Conseil est d'avis de faire faire une étude par les Ponts et Chaussées.

### ECOLE MATERNELLE DE MONDETOUR -

Le Conseil renvoie à l'étude de la Commission des Constructions sociales, une lettre de Mme la Directrice de l'école maternelle de Mondétour demandant des renseignements sur le programme futur de la Commune.

### FETE CANTONALE SCOLAIRE -

La fête cantonale des enfants des Ecoles publiques ayant lieu le 14 Juin prochain à Palaiseau, le Conseil décide de prendre en charge comme chaque année, les frais de transport des élèves des Ecoles d'Orsay (art. 661 du budget). Les Directeurs et Directrices des Ecoles pourront soumettre au Conseil Municipal les notes de frais d'autre nature pour lesquels ils solliciteraient une subvention.

### OCTROI DU 13<sup>e</sup> MOIS AU PERSONNEL COMMUNAL -

Le Conseil Municipal, considérant que les personnels de la plupart des entreprises privées et nationalisées bénéficient d'une prime annuelle dite communément de "treizième mois", demande à l'unanimité :

Qu'une décision ministérielle intervienne rapidement en vue d'autoriser l'octroi d'une telle prime au profit des agents communaux dont les traitements sont, en général, inférieurs à ceux dont jouissent les salariés des secteurs privés et nationalisés.

*proposé le 19.6.64*

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### MARCHE COUVERT -

Le Conseil autorise l'achat de panneaux en toile de jute pour clore le marché lorsqu'il y a des fêtes, suivant devis de la maison SAINT Frères se montant à 3.220 Frs.

### SAPEURS-POMPIERS -

En raison des activités de l'Amicale des sapeurs pompiers, le Conseil décide de lui allouer une subvention exceptionnelle de 372 Frs, à prendre à l'article 657 du budget.

### FURNITURES DE FUEL 1964-1965 -

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets Desmarais Frères pour les fournitures de fuel nécessaires en 1964-1965, suivant les engagements pris par cette société par lettre du 9 Juin courant.

### TRAITEMENTS INDICIAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL -

Le Conseil approuve le classement indiciaire des Secrétaires Généraux de Mairie à compter du 1er Janvier 1963 suivant arrêté ministériel du 28 MAI 1964, et le reclassement indiciaire des rédacteurs à compter également du 1.1.63, suivant arrêté ministériel du 14 Mars 1964.

### DEMOUSTICATION -

Suivant offre de la Sté Sicre-Lemaire, le Conseil décide de faire l'expérience d'une opération de démoüstication dans la Commune, la dépense étant de 1.940 Frs pour trois applications.

### CENTIME COMMUNAL -

Suivant avis de la Direction Générale des Impôts, la valeur du centime à retenir pour 1964 est de 21.15.65. Le Conseil est d'avis de maintenir le nombre de centimes voté au budget de 1964, la plus-value sera inscrite au budget supplémentaire.

### PARKING 26 RUE DE PARIS -

M. le Maire expose que les héritiers HERMABESSIERE n'acceptent pas l'estimation des Domaines pour le terrain dont ils sont propriétaires 26 rue de Paris et que la Commune a décidé d'acquérir pour création d'un parking à côté du nouveau bureau de poste.

Le Conseil décide de poursuivre l'expropriation, Demande la déclaration d'utilité publique. Charge Me Ruelle, avoué de la Commune de poursuivre cette expropriation.

Le prix de ce terrain sera acquitté avec la plus-value des centimes additionnels de 1964 devant produire 70.000 Frs environ, le surplus sera inscrit au budget supplémentaire de 1964.

Le Conseil Municipal a sollicité une subvention du District, le dossier étant en cours d'élaboration par les services des Ponts et Chaussées.

### FRAIS DE RECEPTION -

Le Conseil approuve la note de l'établissement "Les Délices du Palais" pour réception de M. le Sous-Préfet, à l'occasion de la création du District-Urbain et se montant à 255 Frs.

### EGOUTS RUE DE PARIS ET RUE DE COURTABOEUF -

Le Conseil est favorable à la prolongation de l'égout de la rue de Paris, jusqu'au N° 56 et sur une partie de la rue de Courtaboeuf, si les crédits le permettent.

### EGOULEMENT DES EAUX DE LA RUE DE LAUNAY -

Suivant lettre des Ponts et Chaussées, la solution pour régler la question de l'écoulement des eaux de la rue de Launay serait la construction d'un égout d'eaux usées. Cet égout est inscrit au programme d'assainissement de la Commune.

### ADDUCTION EN EAU POTABLE DU QUARTIER DU PETIT SACLAY -

Le Conseil décide de renouveler la demande de subvention pour l'adduction en eau potable du quartier du Petit Saclay dont un dossier a déjà été présenté en 1962.

*approuvé le  
19.6.64*

*approuvé le  
17 Juin 1964*

*approuvé le 19.6.64*

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## REFECTION DU MUR DU JARDIN PUBLIC -

*Approuvé le 9.7.1964*

Le Conseil approuve la facture des Ets MAGNARD pour réfection du mur du jardin public et demande l'approbation de cette facture se montant à 44.000 Frs pour valoir marché. Crédits à prendre à l'article 6.312.

## CARREFOUR AVENUE St-LAURENT et RUE DU RUISSEAU -

Le Conseil approuve le rescindement du trottoir de l'Avenue St Laurent au carrefour de l'avenue Parrot et de la rue du Ruisseau, se montant à 7.000 Frs. Ce travail permettra le stationnement des cars, sans entraver la circulation. La place sera ensuite nettoyée et aménagée.

## LOTISSEMENT DE "MADAGASCAR" -

Le Conseil approuve la demande de subvention de l'A.S.A. "Madagascar" pour les travaux d'aménagement de la voirie et assainissement du lotissement et décide que les subventions habituelles accordées aux associations syndicales, seront allouées au Syndicat.

## AMENAGEMENT DU BOULEVARD DE LA TERRASSE -

M. le Maire présente le dossier établi par les Ponts & Chaussées pour l'aménagement du Bd de la Terrasse. Le Conseil est d'avis qu'un trottoir de 1m,00 soit aménagé le long du mur et que le parking ne soit construit devant l'escalier de la passerelle et le stade. M. BRUNET est chargé de voir avec l'ingénieur des T. P. E. à ce sujet.

## RUE DU PONT DE PIERRE -

Les travaux de déviation de la R.N.446 devant passer au Dessus à réaliser des travaux Rue du Pont de Pierre, le Conseil décide de mettre à l'enquête d'utilité publique le plan d'alignement et de redressement de cette rue.

## CONSTRUCTION DE LOGEMENTS RUE DE L'ABREVOIR -

M. le Maire présente un dossier de construction de logements et garages au lieudit "le Pré Brûlé", rue de l'Abrevoir en bordure de la rivière "Verte". Le Conseil est d'avis de demander un servitude à établir et d'accepter d'accorder une servitude sur ces terrains en vue de leur acquisition par la Commune pour constructions scolaires, suivant l'estimation qui en sera faite par le Domaine.

## CONSTRUCTIONS AVENUE DES CHÊNES -

M. le Maire présente un dossier déposé par M. MONTICELLI pour construction de 12 Appartements et 12 garages avenue des Chênes, lotissement de l'Abrevoir, Bois du Roi. Le Conseil donne avis favorable, sous réserve du versement de 1.000 Frs par logement pour les équipements publics, de l'aménagement d'un parking pour 12 voitures, en plus des 12 boxes.  
- du raccordement au réseau des canalisations à l'égout public, effectués de M. MONTICELLI.  
Et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.

## CAISSE DES ECOLES -

*Approuvé le 20.6.64*

Vu le nombre de rationnaires des cantines scolaires, le Conseil décide d'allouer à la Caisse des Ecoles, un complément de subvention de 1.000 Frs, sur les fonds libres de l'exercice en cours, la situation sera régularisée au budget supplémentaire de 1964.

## VOEU - FOURNITURES SCOLAIRES -

Le Conseil Municipal :  
- Exprime son attachement à la démocratisation de l'Enseignement.  
- constate que la prise en charge par l'Etat des fournitures scolaires des classes du cycle d'observation établit une discrimination par rapport aux élèves.  
- Demande à M. le Préfet d'intervenir auprès du Ministre de l'Education Nationale pour que les C.E.G. laissés à la charge des Communes bénéficient des mêmes avantages que ceux accordés récemment aux Lycées, à propos des livres scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 45.

le Maire

*(Handwritten signatures and initials in blue and green ink)*

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Neuf juillet mil neuf cent soixante quatre, convocation du Conseil Municipal pour le VENDREDI, 17 JUILLET 1964 à 21 Heures à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire,



Le dix sept juillet mil neuf cent soixante quatre, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire - TISSOT - BUFFET, adjoints - THEVENON, BERNARD, ZIANE, BHINGER, ROUH, LUCAS, FAL, WATTIER, DUPRE, - Le Dr LAURIAT a donné procuration à M. PINON -

Excusés : M.M. CLEMENT, BRIQUET, Mme BETMONT -

Absents : M.M. CHAUVEZ, BLARD, GABET, FOISY -

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS - Le Procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

M. HUBERT, architecte communal a été invité à la réunion pour la mise au point des projets de constructions scolaires.

SALLE DE GYMNASTIQUE DU GUICHET -

M. HUBERT a reçu une proposition de la Sté Omnium du Bois, dont le montant est de 240.687 F. pour la construction de la Salle de Gymnastique de l'Ecole du Guichet, y compris vestiaires et douches. Le projet étant subventionné, le Conseil approuve le devis et sollicite l'autorisation de traiter de gré à gré.

S'engage à contracter un emprunt pour financer le surplus de la dépense.

CANTINES SCOLAIRES DU GUICHET ET DU CENTRE -

Les projets de construction de cantines scolaires à l'Ecole du Guichet Pont de Pierre et à l'Ecole de Filles-Centre étant subventionnés, le Conseil Municipal décide qu'il sera procédé à une adjudication publique au forfait, d'après les plans et Cahier des Charges établis par l'architecte communal, en présence des membres de la Commission des constructions scolaires et s'engage à contracter un emprunt pour financer le surplus de la dépense non subventionnée.

GYMNASE DU CENTRE -

M. l'Architecte a reçu trois propositions pour la construction du gymnase du Centre, qui n'a pas encore été subventionné :

1° - de la Sté Omnium du Bois

2° - de la maison Filliod

3° - de la Sté "La Salle Sportive".

Il a établi de son côté un projet tenant compte des désirs exprimés par le Conseil Municipal à la précédente assemblée.

M. HUBERT est chargé de poursuivre son étude et ses démarches, de façon à présenter un projet définitif vers le mois d'octobre.

MATERNELLE DU CENTRE -

Le Conseil Municipal après discussion, décide de maintenir sa réserve sur le terrain de M. BOURSERONDE en attendant qu'une étude approfondie de la question puisse être faite.

CRECHE MUNICIPALE -

M. HUBERT a eu une entrevue avec Mme le Dr Bizot, le principe de la subvention à allouer à la Commune pour l'édification d'une nouvelle crèche a été arrêté. Il a modifié ses plans en fonction des observations reçues de la Direction Départementale de la Santé et a pris rendez-vous avec son confrère du Vésinet chargé de mettre la question au point.

17 JUILLET 1964  
=====

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS - *Résidence de Corbeville*

Le Conseil donne avis favorable à la modification du permis de construire sollicitée par M. Hubert pour le projet "Résidence de Corbeville" qui portera le nombre de logements à 36 environ, à la suite d'un agrandissement du terrain.

- Donne également avis favorable à un projet présenté par M. Hubert sur un terrain situé Rue Aristide Briand et comprenant 50 logements environ.

Ces constructions auront un aspect agréable.

Pour ce 2ème projet, le Conseil donne avis favorable au changement de zone au plan n° 17.

La redevance à verser à la Commune pour les équipements publics est fixée à 1.500 F. par logement, plus les raccordements aux égouts, voirie, eau, gaz, électricité qui seront à la charge des constructeurs, suivant les indications des services des Ponts et Chaussées.

DELEGATION CANTONALE -

Il est donné lecture de la lettre de remerciements de la délégation cantonale de Palaiseau pour la subvention allouée en 1963.

CONSEIL DES COMMUNES D'EUROPE -

*approuvée le 5.8.64*  
Le Conseil décide d'adhérer à l'Association Française pour le Conseil des Communes d'Europe. Le montant de la cotisation de 100 F. sera prélevée sur "les dépenses imprévues". *payable annuellement.*

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE L'HOPITAL -

Le Conseil décide l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à l'Hôpital d'Orsay, située derrière l'Ecole de Garçons - Centre. Cette opération devant permettre ultérieurement l'extension de ce groupe.

- accepte l'estimation des Domaines se montant à 17.800 F.
- décide que le crédit sera inscrit au budget supplémentaire de 1964.
- sollicite la déclaration d'utilité publique.
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette acquisition.

DISTRICT URBAIN BURES -ORSAY -

*approuvée le 23.7.64*  
Le Conseil vote une cotisation de 1 F. par habitant pour 1964 à verser au District Urbain Bures-Orsay - crédit à prendre à l'article 640-7, qui sera augmenté si besoin est, au budget supplémentaire.

DEMANDE SUBVENTION - EAU et ELECTRICITE -

*approuvée le 30.7.64*  
Conformément à la délibération du 20 Juin 1958 approuvée le 31 Juillet 1958, le Conseil décide d'allouer à M. SERVANT une subvention de 15 % sur une dépense de 1.135 F. - à prendre à l'article 657 du budget - pour l'alimentation en eau de sa propriété située en bordure du Chemin du Bois du Roi, chemin rural.

En ce qui concerne l'électricité, le Conseil ne peut donner suite à la demande, considérant que ce terrain est situé dans le périmètre de l'A.S.A. "Mondétour - Bois du Roi" et une Association syndicale devant être constituée.

EXTENSION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE - DEMANDE DE SUBVENTION -

Le Conseil sollicite du Ministère de l'Intérieur ou du District, une subvention pour les travaux de desserte en eau potable de la partie haute de la rue de Versailles, dont le coût est de 75.440 F., suivant devis de la Sté Lyonnaise des Eaux et s'engage à pourvoir au complément de la dépense.

.../...

17 JUILLET 1964  
=====

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## CONSTRUCTION P. M. I. - MARCHE BLOT -

*approuvé le 31.7.64*

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec M. BLOT pour le lot de menuiserie qui n'avait pas été adjudgé à l'adjudication du 18/4/1964 pour construction du centre de P.M.I.

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE M. DORGEBRAY -

*approuvé le 15.10.64*

Le Conseil donne avis favorable à la demande de permis de construire de M. DORGEBRAY, 20, rue de Lozère, sous réserve d'une participation de 1.000 F. par logement pour les équipements publics et suivant les conditions qui seront imposées par les services des Ponts et Chaussées.

- autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

Le Maire,

*[Handwritten signatures]*



*[Handwritten signatures]*  
R. Bernois  
*[Signature]*

S E A N C E du 23 OCTOBRE 1964  
=====

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Municipal Du quatorze octobre mil neuf cent soixante quatre, convocation du Conseil pour le VENDREDI, 23 OCTOBRE 1964 à 21 heures à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour. *Le Maire.*

Le vingt trois octobre mil neuf cent soixante quatre, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire - CLEMENT, TISSOT, BRIQUET, adjoints - LAURIAT, THEVENON, BERNARD, CHAUVEZ, EHINGER, ROUH, FAL, DUPRE - M. BLARD a donné procuration à M. THEVENON - M. BUFFET à M. Clément - M. WATIER à M. FAL.

Excusés : M.M. ZIANE - FOISY - Mme BEPMONT -

Absents : M.M. GABET et LUCAS -

Le Conseil choisit comme secrétaire M. EHINGER - Le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté.

#### LETRE DE M. LE SOUS-PREFET -

Avant de quitter l'arrondissement de Palaiseau, M. le Sous-Préfet Feuilloley a tenu à exprimer à toutes les Municipalités la grande satisfaction qu'il a éprouvée à travailler avec elles dans l'intérêt public.

Le Conseil adresse à l'unanimité l'expression de sa sympathie à M. le Sous-Préfet Feuilloley qui nous a guidés grandement, grâce à sa compétence et à sa courtoisie, dans les tâches délicates incombant à la Sté d'Economie Mixte de Bures-Orsay ainsi que pour la création du District Urbain devant administrer le futur Grand Ensemble.

#### PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT DES LIVRES SCOLAIRES -

M. le Maire rappelle qu'à la dernière séance, le Conseil avait demandé à M. le Préfet d'intervenir auprès de M. le Ministre de l'Education Nationale afin que la fourniture des livres scolaires aux élèves des C. E. G. soit prise en charge par l'Etat au même titre que pour les élèves des Lycées.

Par lettre du 20 JUILLET, M. le Préfet fait connaître qu'en l'état actuel de la réglementation, l'achat de certains ouvrages scolaires de toutes les sections 6ème et 5ème des Lycées et C. E. S. est à la charge de l'Etat jusqu'à concurrence de 40 F., mais les enfants de ces classes n'ouvrent pas droit à l'allocation scolaire.

Les élèves des C. E. G. par contre continuent à ouvrir droit à l'allocation scolaire, mais relevant de l'ancienne catégorie du 1er degré, ils ne donnent pas lieu à l'attribution de la dotation de 40 Frs.

Cette mesure a été prise par Le Ministre de l'Education Nationale en raison de la modicité du crédit qui lui a été attribué à ce chapitre.

Le Conseil prend acte de cette lettre en espérant que des crédits supplémentaires seront octroyés l'an prochain.

#### PROGRAMME DU DISTRICT DE LA REGION PARISIENNE -

M. le Maire donne lecture du programme du District de la Région de Paris, communiqué par M. Bouvrain, en ce qui concerne l'auto-route du Sud-Ouest de Paris (Porte de Vanves) à Prunay (limite district) soit 57 Kms 350.

1° - Cette autoroute figure au PADOG et au plan autoroutier national pour la liaison Paris-Chartres - Le Mans.

Entre Paris et Villebon, c'est une autoroute de dégagement et de desserte de banlieue, raccordée à la rocade de banlieue, à l'ARISO et à la bretelle de Saclay Au-delà de Villebon c'est une nouvelle liaison avec l'Ouest et le Sud-Ouest de la France.

2° - Entre Bagneux et Villebon, il est prévu 2 chaussées de 3 voies, mais des études complémentaires sont en cours, car il paraît nécessaire de pouvoir disposer de 2 chaussées de 4 voies.

Au-delà de Villebon, la plateforme prévue pour 2 chaussées de 3 voies sera d'abord équipée de 2 chaussées de 2 voies.



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### REGLEMENTATION DES SENS UNIQUES -

M. Le MAIRE expose qu'en raison de la mise prochaine en service des feux de signalisation place de la République, il avait rédigé un arrêté municipal inversant le sens unique dans la rue de Paris, mais les Ponts et Chaussées ont apporté des observations à cet arrêté préconisant la création de deux sens uniques, l'un de la Place de la République vers la Mairie, l'autre du carrefour de la Rue Archangé et du Boulevard Dubreuil, vers la Place de la République.

Après discussion, le Conseil est d'avis de procéder à un essai de 2 MOIS par exemple et que cette nouvelle organisation n'entrera définitivement en application que si cet essai est satisfaisant.

### R. N. 188 -

Devant le refus de la Commune de Bures-sur-Yvette de participer aux charges incombant aux communes dans l'Aménagement de la R. N. 188 mitoyenne entre Bures et Orsay, les Ponts et Chaussées proposent à la Ville d'Orsay d'envisager de se substituer à Bures, Le Conseil Municipal est d'accord sur ce point, vu l'intérêt général présenté par cet aménagement.

Toutefois, le danger étant accru à cet endroit, il estime nécessaire de prévoir un panneau STOP au carrefour avenue du Ml Joffre -rue de Chartres (R.N.188) afin de donner la priorité à la route nationale.

### BUREAU MUET DES P. & T. -

M. le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir avec la Direction des Services Postaux de la Région de Paris, pour l'exploitation du Bureau muet de la Place P.J. Guaydier.

Le Conseil autorise M. LE MAIRE à signer cette convention.

### BOITES AUX LETTRES -

Plusieurs boites aux lettres sont demandées dans différents quartiers de la Commune. Afin de faire une étude, il sera demandé à l'Administration des P. & T. un plan précisant l'emplacement des boites aux lettres actuelles.

### RUE DU PONT DE PIERRE - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE -

Le Conseil Municipal,

Vu le décret 64-262 du 14 Mars 1964,

Vu l'enquête à laquelle il a été procédé dans la Commune en vue de la déclaration d'utilité publique du plan d'alignement et de redressement de la rue du Pont de Pierre,

Vu la Publicité légale faite dans le Journal "Les Nouvelles" paraissant dans l'Arrondissement,

Vu les observations présentées au cours de l'enquête et l'avis du Commissaire-Enquêteur,

DELIBERE :

ART. 1. - Est déclaré d'utilité publique le plan d'alignement et de redressement de la rue du Pont de Pierre.

ART. 2. - Les expropriations à intervenir seront limitées au maximum tout en conservant une visibilité suffisante, dans le sens souhaité par le Commissaire Enquêteur.

ART. 3. - Ce plan servira à la délivrance des alignements et aux acquisitions amiables. Une enquête ultérieure aura lieu en ce qui concerne les expropriations éventuelles.

### COMPTE DE GESTION 1963 -

Le Conseil approuve le compte de gestion de l'exercice 1963 présenté par M. le Receveur Municipal.

### COMPTE ADMINISTRATIF 1963 -

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. CLEMENT, est d'avis d'approuver le compte administratif présenté par M. LE MAIRE pour l'exercice 1963,

*approuvé le  
16 nov. 1964*

23 OCTOBRE 1964

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

présentant un excédent de recettes ordinaires de 1.282.730 F. 53 (y compris l'excédent reporté de 1962) et un excédent extraordinaire de 489.825 F. 21. L'importance de cet excédent ordinaire s'explique du fait que des travaux de voirie notamment ont dû être différés en raison de circonstances imprévisibles.

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 1964 -

Le Conseil approuve à l'unanimité le budget supplémentaire de 1964, présenté par M. le Maire et la Commission des Finances.

### PROGRAMME DE LA CAISSE DEPARTEMENTALE SCOLAIRE -

La Loi Barangé ayant été prolongée exceptionnellement jusqu'au 31/12/64, l'attribution n'est faite que pour un trimestre, soit 13 F. par enfant, soit pour 2.128 élèves .....

|  |           |
|--|-----------|
| .....  | 27.664 F. |
| Que le Conseil Municipal répartit ainsi :                |           |
| - Equipement en matériel des classes de perfectionnement | 7.664 F.  |
| - mobilier scolaire .....                                | 6.000 F.  |
| - Matériel d'enseignement collectif .....                | 14.000 F. |

### CONSTRUCTIONS SCOLAIRES - ADJUDICATIONS -

Le Conseil fixe au 28 NOVEMBRE à 14 Heures, l'adjudication pour construction d'une cantine scolaire à l'Ecole de Filles-Centre et d'un réfectoire à l'Ecole du Guichet, suivant cahier des charges établi par M. Hubert, architecte communal, sur soumissions cachetées, suivant prix forfaitaire et au rabais pour les travaux supplémentaires. Désigne M.M. CLEMENT, FAL, et THEVENON pour assister M. le MAIRE à cette adjudication.

### TRANSPORT DES ENFANTS -

M. le Maire présente une demande d'augmentation du tarif des transports effectués par l'entreprise Robinet, pour conduire les enfants des Ecoles du Guichet à la cantine de Mondétour.

D'autre part, l'entreprise France-Car transporte les enfants de Mondétour à la classe de perfectionnement du Guichet. Une demande de subvention sera présentée pour ces transports exceptionnels.

### CESSION D'UN LAVOIR -

Le Conseil décide de céder au Crédit Lyonnais qui accepte, l'emplacement du lavoir de la rue de l'Abreuvoir, moyennant le prix de 600 Frs, fixé par les Domaines, et autorise M. le Maire à poursuivre les formalités nécessaires à cette aliénation de terrain.

### TERRAIN DE M. BOURSERONDE -

M. le Maire rappelle qu'une servitude avait été instituée sur un terrain appartenant à M. Bourseronde en vue d'y édifier des constructions scolaires, mais qu'il résulte d'une entrevue avec M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées Massat, que des terrains suffisants pour la construction d'un groupe scolaire de 30 Classes et éventuellement d'une salle de Fêtes, pourraient être acquis par la Commune entre la déviation de la R.N. 446 et les propriétés voisines.

Le Conseil Municipal décide d'instituer une servitude sur ces derniers terrains au lieudit "Le Pré Brûlé" et de lever la servitude frappant le terrain de M. BOURSERONDE.

### ASSURANCE DU MATERIEL INCENDIE -

Le Conseil approuve les polices d'assurance de la Fédération des Sapeurs-Pompiers pour la responsabilité civile du nouveau véhicule des Sapeurs Pompiers et l'assurance La Participation pour le risque accident (art. 638 & 668 du budget) et autorise M. le Maire à signer ces polices.

### ACQUISITIONS DE TERRAINS -

M. le Maire présente l'estimation des Domaines concernant l'acquisition éventuelle de terrains par la Commune au lieudit "La Cyprenne". Cette affaire est

*approuvé le*  
*3-11-64*

*approuvé le*  
*26-1-65*

*approuvé le*  
*2-11-64*